



[TÉLÉTRAVAIL] Les organisations patronales acceptent de négocier à la demande de la CFDT

Ce mardi 22 septembre les partenaires sociaux se sont réunis pour la 6^e fois depuis juin afin d'établir un diagnostic partagé sur le télétravail.

Pour la CFDT, totalement engagée dans ces discussions, un tel diagnostic est nécessaire mais pas suffisant. Il n'offre un intérêt que s'il permet l'ouverture de la négociation d'un accord national interprofessionnel sur le sujet. Ce cadre national doit faciliter le travail des négociateurs dans les entreprises qui voudront mettre en place un accord télétravail et donner un socle minimal de garanties dans celles où il n'existe rien.

Aujourd'hui, après l'avis favorable de la CFDT sur le contenu du diagnostic, les organisations patronales, ont accepté de s'inscrire dans la démarche d'un accord national interprofessionnel (ANI).

La CFDT est satisfaite de cette annonce et s'impliquera pleinement dans cette négociation.

DÉCLARATION DE CATHERINE PINCHAU, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT



Documents

[Les organisations patronales acceptent de négocier à la demande de la CFDT](#)